



## COMMUNE DES ACHARDS

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du lundi 15 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers représentés : 2

Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 09/12/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Christelle GAUBERT, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Vincent BELLEAU, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU

**Absents donnant pouvoir** : Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Nicole EDOUARD, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Lynda PRUVOST

**Absents excusés** : 0

**Absents** : Corinne BRAUD, Sarah RENAUD, Sébastien HULIN, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D15122025\_04 : Dénomination de la salle conviviale multi-association rue Jean Bouin

Vu la délibération du Conseil Municipal n°D28042025\_02 en date du 28 avril 2025, attribuant le marché de travaux lot unique pour la création d'un espace de convivialité et de rangement et sanitaires accessibles - Associations ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°D24022025\_04 en date du 24 février 2025, approuvant le projet, son plan de financement et son planning prévisionnels,

Considérant la réception des travaux en date du 21 novembre 2025,

Considérant la demande effectuée auprès de Louise MARAVAL le 20 novembre 2025,

Considérant l'autorisation de Louise MARAVAL reçue le 30 novembre 2025,

Considérant que la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Considérant que la dénomination d'un lieu public doit « respecter le principe de neutralité du service public »,

Madame Lynda PRUVOST, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire en charge du sport et de la vie associative informe l'assemblée que la commission sports et vie associative a suggéré de baptiser ce bâtiment au prénom et nom de l'athlète Louise MARAVAL, en reconnaissance de son palmarès, des valeurs qu'elle véhicule : dynamisme, esprit d'équipe, espoir, réussite sportive ainsi que pour son attachement territorial.

Ce nouveau bâtiment intègre un espace de convivialité autour des activités sportives des associations locales telles que l'ACPA (Athletic Club du Pays des Achards), l'ARA (Achards Retraite Active) et toutes

autres associations souhaitant l'utiliser dans le cadre de leur fonctionnement (Assemblée Générale, réunion, ...).

Aussi, après accord écrit de Louise MARAVAL reçue le 30 novembre 2025, Madame Lynda PRUVOST, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire en charge du sport et de la vie associative propose à l'assemblée de nommer cette nouvelle salle :

### SALLE LOUISE MARAVAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la dénomination « Louise MARAVAL » à la nouvelle salle conviviale multi associations située rue Jean BOUIN ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 18/12/2025  
Au registre